

En 2024, les Français ont continué d'adopter des usages innovants dans leurs paiements

Au regard des statistiques de l'année 2024, les moyens de paiement innovants, comme le virement instantané ou le paiement mobile, s'avèrent désormais bien installés dans les usages des Français. En particulier, la carte bancaire reste l'instrument scriptural préféré, avec l'intégration réussie d'innovations pour s'adapter aux nouveaux besoins. La numérisation des paiements est plus avancée en France que dans d'autres pays européens, même si certaines spécificités demeurent, comme l'usage de chèques, quoique devenu marginal. Si l'utilisation des espèces diffère entre pays, les ménages, en France et dans l'ensemble de la zone euro, restent attachés à la possibilité de payer en espèces.

Pauline BACOS, Louis-Alexandre BAYOL, Isabelle MARANGHI, Isabelle VALDÉS-CURIEN
Direction des Études et de la Surveillance des paiements

Codes JEL
E41, E42

En 2024

1^{er} rang de la France

en Europe dans l'utilisation des paiements scripturaux en nombre d'opérations, avec une place prépondérante de la carte (pour 6 de ces transactions sur 10)

25 %

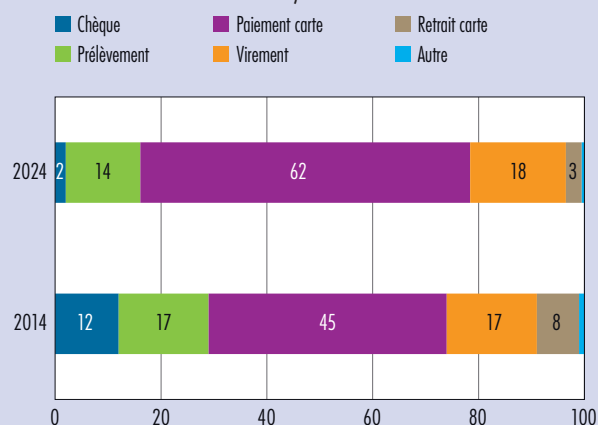
la part des cartes françaises dans le total des paiements par carte dans la zone euro

+ 46,5 %

la hausse du nombre de virements instantanés par rapport à 2023

Part des principaux moyens de paiement scripturaux en France

(en % du nombre de transactions)



Champ : Paiements des particuliers et de la clientèle professionnelle et institutionnelle, hors institutions monétaires et financières.
Source : Banque de France, collecte Cartographie des moyens de paiement (données 2024).

La présente étude sur l'usage des moyens de paiement de détail en France en 2024 s'appuie sur différentes sources de données :

- Les **collectes statistiques de la Banque de France** auprès des prestataires de services de paiement établis en France et des systèmes de paiement par carte opérant en France. Ces collectes portent sur les **paiements scripturaux** effectués par leurs **clients, particuliers et professionnels**, à l'exception des institutions financières et monétaires, pour **tous les types d'usages** ;
- Les **enquêtes SPACE** (*study on the payment attitudes of consumers in euro area*) de la **Banque centrale européenne** (BCE) sur les habitudes de paiement des seuls **ménages**. Ces enquêtes, qui consistent en **sondages par échantillonnage**¹, couvrent à la fois l'**utilisation des espèces et des moyens de paiement scripturaux**. À partir de ces résultats, la Banque de France élabore aussi des estimations annuelles.

En combinant ces sources de données (cf. encadré 1), cet article présente les faits saillants observés en 2024 dans l'usage des moyens de paiement scripturaux par les Français. Il propose une mise en perspective avec les tendances observées dans l'enquête SPACE 2024, en tenant compte des différences de périmètre et de méthodologie entre les deux sources.

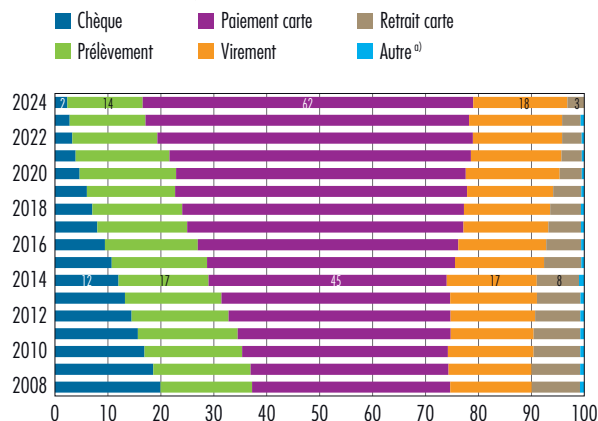
1 En 2024, les innovations, comme le virement instantané et le paiement mobile, s'installent dans les paiements du quotidien

En 2024, les moyens de paiement scripturaux (c'est-à-dire hors espèces) ont été utilisés dans 32,7 milliards d'opérations² en France entre tous les agents économiques (ménages, entreprises, administrations), volume en hausse de 5,2 % par rapport à 2023. Les montants échangés se sont élevés à 34730 milliards d'euros³, en progression de 3,4 % sur un an. Ce dynamisme s'observe également dans les paiements des ménages en magasin, qui auraient atteint 803 milliards d'euros en 2024 (sur estimation issue

G1 Part des principaux moyens de paiement en France

a) Dans l'ensemble des transactions scripturales

(en % du nombre total)

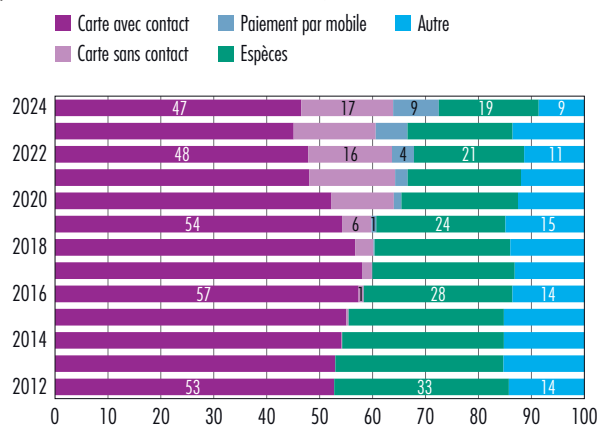


a) Effet de commerce et monnaie électronique (paiements réalisés au travers d'un instrument préchargé en euros, sur un support physique [ex. : carte prépayée] ou avec un portefeuille en ligne). Champ : Paiements des particuliers et de la clientèle professionnelle et institutionnelle, hors institutions financières et monétaires.

Source : Banque de France, collecte Cartographie des moyens de paiement (données 2024).

b) Dans les paiements des ménages en point de vente

(part estimée, en % du montant total)



Notes : Répartition des moyens de paiement utilisés dans les dépenses de consommation courante de proximité. Le paiement par mobile s'entend avec ou sans sous-jacent carte. La catégorie « Autre » regroupe principalement les paiements par chèque, virement, prélèvement bancaire, points fidélité, bons et cartes cadeaux et monnaie électronique.

Sources : Banque centrale européenne, enquêtes SUCH 2016 et SPACE 2019, 2022 et 2024 ; calculs Banque de France estimés.

de l'enquête SPACE), en croissance de 3,2 % sur l'année (cf. graphique 1).

1 Enquêtes réalisées en 2019, 2022 et 2024 (enquêtes sur les comportements de paiement des ménages en zone euro).

2 Ce chiffre n'inclut pas les retraits d'espèces par carte. En ajoutant ces derniers, le nombre de transactions se porte à 33,8 milliards.

3 Ce montant n'inclut pas les retraits d'espèces par carte. En ajoutant ces derniers, le montant total des transactions se porte à 34 864 milliards d'euros.

D'après les dernières collectes statistiques, **le virement instantané progresse nettement en 2024**, tant en volume (+ 46,5%) qu'en valeur (+ 30,6%), pour atteindre respectivement près de 600 millions d'opérations et 231 milliards d'euros. Cette hausse s'observe à la faveur d'un **élargissement des cas d'usage pour le public, son montant moyen passant de 583 euros en 2020 à 387 euros en 2024**. Le report d'opérations de virement classique vers le virement instantané est un premier facteur explicatif : ainsi, depuis 2022, **l'accroissement des flux annuels du virement instantané en valeur absolue dépasse celui du virement classique** (cf. graphique 2). En 2024, les virements instantanés représentaient 10% du volume total de virements émis. Le développement de solutions de paiement innovantes reposant sur le virement instantané, comme la solution Wero de la société EPI (European Payments Initiative), participe également à la diffusion de ce type de virement dans les usages des Français. Cette progression en 2024 est d'autant plus notable qu'un frein tarifaire persistait encore chez beaucoup de prestataires de services de paiement. Ainsi, l'Observatoire des tarifs bancaires relevait dans son rapport annuel qu'au 5 avril 2024 seulement 14% des établissements passés en revue proposaient cet instrument gratuitement

(CCSF, 2025). Depuis janvier 2025, la réglementation européenne impose l'équivalence tarifaire avec le virement classique, ce qui se traduit en pratique par une gratuité du virement instantané sur les espaces de banque en ligne.

Les virements instantanés français sont en majorité nationaux, principalement portés par le développement des usages dit de pair à pair (P2P, paiements entre particuliers). En 2024, une faible proportion du volume d'opérations (4%) était destinée à l'étranger, et principalement vers des contreparties localisées dans l'Union européenne (UE). Dans les années à venir, cette part pourrait augmenter avec le déploiement de solutions qui utilisent le virement instantané pour les achats en point de vente et en ligne.

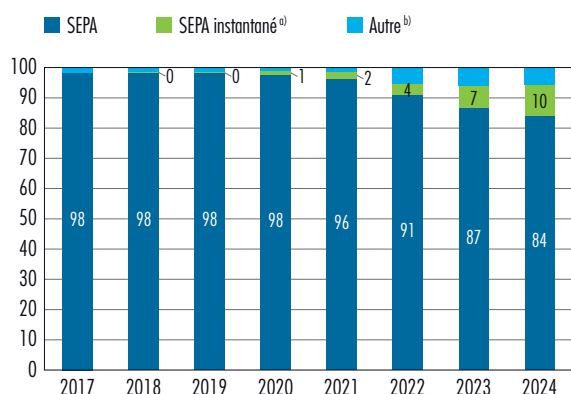
La diffusion du paiement par carte avec un appareil mobile s'avère également très dynamique en France en 2024.

Porté par des solutions comme Apple Pay, Google Pay ou Samsung Pay, cet usage s'est accru en un an de 53,6% en volume (à 2,4 milliards d'opérations) et de 57,6% en valeur (à 56 milliards d'euros échangés). Ces hausses sont les plus élevées parmi tous les usages de paiements

G2 Ventilation des virements émis en France

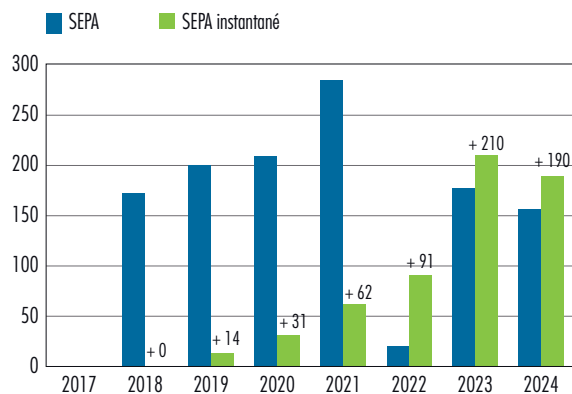
a) Par type

(en % du nombre total)



b) Entre virements SEPA et SEPA instantané

(variation annuelle en millions d'opérations)



a) Virement effectué en euros dans un temps d'exécution quasi immédiat (moins de dix secondes), et à tout moment (service disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an).

b) VGM et virements internationaux non traités selon les règles SEPA. Les VGM sont des virements de gros montant effectués à travers T2 ou EURO1.

Note : SEPA désigne l'espace unique de paiement en euros (Single Euro Payments Area) ; T2 est le système de règlement brut en temps réel de l'Eurosystème ; EURO1 est un système de paiement de montant élevé à règlement net en euros.

La zone SEPA comprend 40 pays d'Europe, dont les 27 pays de l'Union européenne (UE) et les autres pays de l'Espace économique européen (EEE) [Islande, Liechtenstein, Norvège].

Source : Banque de France, collecte Cartographie des moyens de paiement (données 2024).

scripturaux en 2024, et ce mode de **paiement est désormais bien installé en France**, à hauteur de 10 % des paiements totaux par carte (7 % en 2023) et 15 % des paiements par carte de proximité.

Si le paiement mobile repose aujourd'hui majoritairement sur l'enrôlement d'une ou de plusieurs cartes de paiement dans un portefeuille électronique, il se développe progressivement comme support pour d'autres instruments, tels le virement instantané ou la monnaie électronique. **Après des ménages français, l'enquête SPACE de la BCE ne**

distingue d'ailleurs pas l'instrument sous-jacent au paiement mobile. Cette enquête livre néanmoins les mêmes tendances en France en 2024 que la collecte statistique : les paiements des ménages par mobile, tous instruments confondus, représenteraient 9 % des montants payés en point de vente (contre 6 % en 2023).

En 2024, le virement instantané et le paiement mobile, deux usages innovants et en progression, viennent compléter la gamme d'instruments de paiement historiques que les Français continuent de privilégier.

ENCADRÉ 1

Les sources de données pour évaluer l'utilisation des moyens de paiement

Les sources de données exploitées par la Banque de France pour cartographier l'utilisation des moyens de paiement de détail par les particuliers, les entreprises et les professionnels, diffèrent selon le moyen de paiement.

Dans le domaine scriptural (c'est-à-dire hors espèces), la Banque de France collecte des données statistiques auprès des prestataires de services de paiement (PSP) et des systèmes interbancaires de paiement par carte, nationaux et internationaux, dans le cadre de sa mission de surveillance. Ces collectes statistiques font partie des travaux de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement (OSMP). La Banque de France acquiert ainsi des données semestrielles sur l'utilisation des moyens de paiement scripturaux par les Français (particuliers et clientèle professionnelle hors institutions financières et monétaires), et peut procéder à des comparaisons européennes. Cette collecte s'inscrit en effet dans un dispositif plus large, encadré par un règlement de la Banque centrale européenne (BCE/2020/59).

Dans le domaine fiduciaire, la nature même des espèces, billets et pièces, ne permet pas de collecter des données aussi granulaires que pour les paiements scripturaux.

Toutefois, et depuis 2016, la BCE coordonne des enquêtes par échantillonnage afin de mesurer l'utilisation des espèces et des autres moyens de paiement dans le cadre des achats des ménages en point de vente, entre personnes et en ligne (depuis 2019). Initialement centrés sur les espèces (SUCH¹ 2016), les questionnaires de ces exercices se sont depuis 2019 (enquêtes SPACE²) élargis à l'ensemble des moyens de paiement. La Banque de France retient directement les données de paiement issues de ces enquêtes et déduit également des estimations annuelles.

Les sources de données disponibles pour évaluer l'usage des moyens de paiement diffèrent donc significativement entre moyens scripturaux et moyens fiduciaires. Cependant, la comparaison et le croisement de ces deux sources permettent de dresser certaines tendances, comme dans le présent article.

Ces exercices de collecte et d'estimation statistique constituent un ensemble « vivant » en constante amélioration, ce qui amène parfois des révisions de données.

1 Study on the use of cash by households in the euro area, enquête sur l'utilisation des espèces par les ménages en zone euro.

2 Study on the payment attitudes of consumers in the euro area, enquête sur les comportements de paiement des ménages en zone euro.

2 Des tendances de fond dans les paiements français se maintiennent en 2024

En 2024, le virement reste l'instrument par lequel transite la très grande majorité des valeurs échangées : 89 % des montants, à 31 108 milliards d'euros, dont 10 408 milliards au titre des virements de gros montant dans des usages professionnels. Si la part du virement instantané apparaît mineure (inférieure à 1 %), elle devrait croître dans les années à venir, à mesure de nouveaux usages, y compris dans la sphère professionnelle. Pour l'heure, les usages du virement SEPA⁴ classique sont historiques et ancrés dans les habitudes des entreprises et des administrations, à l'instar du versement des salaires, du paiement des fournisseurs ou du versement des prestations sociales.

L'attrait de la carte bancaire pour les Français ne faiblit pas, avec une part dans les échanges qui se stabilise à 62 % du volume des transactions scripturales en 2024. Les transactions par carte sont structurellement élevées, à 25 % du volume total des paiements par carte de la zone euro en 2024. Moyen de paiement du quotidien, tant en commerce (80 % des volumes) que sur internet (20 %), la carte a aussi intégré, progressivement, plusieurs innovations pour répondre à de nouveaux besoins. Celles-ci comptent principalement le sans-contact, les portefeuilles électroniques ou, plus récemment, le PIN *online*⁵ pour les paiements en magasin et la tokenisation⁶ pour les paiements en ligne. Par ailleurs, certains usages dits d'*open payment* se développent dans les transports publics, pour utiliser la carte comme support billettique. En 2024, près de cinquante réseaux de transport de villes et agglomérations françaises proposaient cette innovation à leurs usagers (Mobil'In Pulse et Cerema, 2025), qui contribue aussi au maintien de volumes élevés de paiements par carte.

Pour les paiements des ménages français en point de vente, l'enquête SPACE 2024 estime la part de marché de la carte à 48 % du volume de transactions, et jusqu'à 52 % en incluant le paiement mobile. Cette part suit à nouveau une hausse significative en 2024 (+ 5 points de pourcentage [pp] par rapport à 2022). Les enquêtes SPACE comptabilisent les espèces dans leur périmètre, et l'utilisation de celles-ci décroît tendanciellement. Cela contribue à expliquer la progression plus importante des volumes de paiements par carte observés (par contraste avec les statistiques précédentes), qui peuvent bénéficier d'un report.

La prédominance de la carte dans les usages de paiement des Français pose néanmoins des défis face aux risques de perturbations dans les infrastructures monétiques. En cas de cyberattaque ou d'incident opérationnel affectant la disponibilité des paiements par carte, les espèces restent accessibles et doivent être acceptées par les commerçants. D'autres solutions, comme la solution Wero ou l'euro numérique, pourraient constituer à l'avenir des moyens de paiement complémentaires à la carte, sécurisés et largement disponibles, contribuant ainsi à la résilience globale des paiements des consommateurs.

D'autres tendances de fond, sur le recul de certains usages, se confirment dans les paiements français en 2024. En particulier, le chèque décline, en volume (– 12,1 %, à 784 millions de transactions) et en valeur (– 16,1 %, à 392 milliards d'euros échangés). La France reste toutefois le pays où se situe la majorité des transactions par chèque de la zone euro en 2024, avec 87 % des opérations. L'enquête SPACE confirme parallèlement le recul de l'usage du chèque par les ménages français dans les achats en point de vente en 2024 : sa part se contracte de 0,7 pp en volume et de 2,6 pp en valeur entre 2022 et 2024.

4 SEPA désigne l'espace unique de paiement en euros (Single Euro Payments Area).

5 Le PIN *online* (aussi appelé « sans contact plus ») permet à l'utilisateur, après avoir apposé sa carte en mode sans contact sur le terminal de paiement, de renseigner son code confidentiel (PIN). Le code est ainsi vérifié par l'établissement émetteur de la carte, sans interrogation de la puce de la carte sur le terminal de paiement.

6 La tokenisation permet au commerçant d'enregistrer le numéro de la carte en le sécurisant par chiffrement. Le consommateur peut donc disposer dans son espace client de sa carte préenregistrée et n'a pas à saisir son numéro à chaque transaction, ce qui permet de fluidifier le parcours d'achat.

ENCADRÉ 2

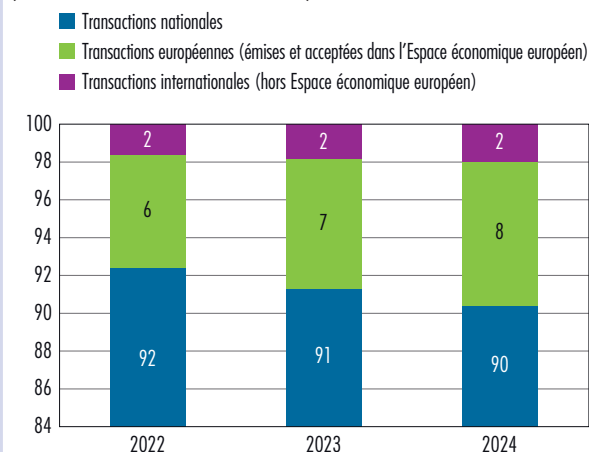
Quelle est la destination des paiements par carte effectués en France ?

Les paiements par carte sont suivis régulièrement dans les cartographies de la Banque de France en raison de leur importance dans les volumes de paiements. Depuis plusieurs années, leurs flux s'accroissent en France en e-commerce, avec une hausse annuelle moyenne de 13,2% depuis 2020. L'examen de la géographie de ces paiements et de leur tendance distingue le lieu d'émission, c'est-à-dire la localisation du prestataire qui fournit la carte, et le lieu d'acceptation, c'est-à-dire la localisation du commerçant, physique ou virtuel, qui accepte la transaction.

En 2024, les paiements par carte émise en France s'effectuent majoritairement sur le territoire (90% des volumes), malgré une légère diminution (cf. graphique A) au profit de l'Espace économique européen (EEE). Les paiements avec acceptation à l'étranger relèvent principalement du e-commerce (69% du nombre), devant les opérations de proximité liées aux achats transfrontaliers, aux dépenses de tourisme et aux déplacements professionnels (31 %).

GA Ventilation géographique des paiements par carte émise en France

(en % du volume de transactions)



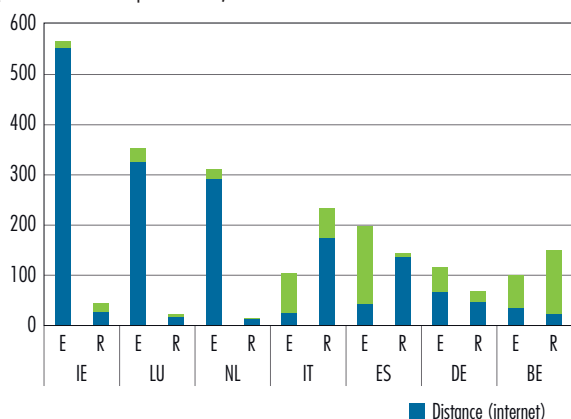
Note : L'Espace économique européen (EEE) comprend 30 pays, à savoir les 27 membres de l'Union européenne (UE), auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein.
Source : Banque de France, collecte Observatoire de la sécurité des moyens de paiement (données 2024).

En dehors de la France, un volume important de transactions en e-commerce par les détenteurs de carte française est dirigé vers l'Irlande, le Luxembourg ou les Pays-Bas (cf. graphique B). Ces transactions sont destinées pour 36 % à

GB Paiements par carte émis depuis la France et reçus en France en 2024, pour les principaux pays de contrepartie

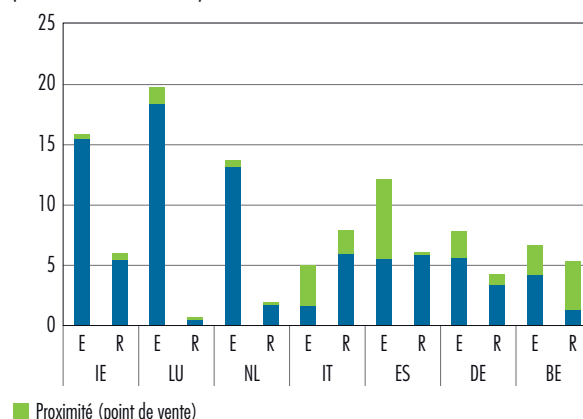
a) En volume

(en millions d'opérations)



b) En valeur

(en milliards d'euros)



Notes : En abscisse, E pour émission, R pour réception.

IE, Irlande ; LU, Luxembourg ; NL, Pays-Bas ; IT, Italie ; ES, Espagne ; DE, Allemagne ; BE, Belgique.

Source : Banque de France, collecte Cartographie des moyens de paiement (données 2024).

.../...

des commerçants de la zone EEE hors France (contre 60% en France), dont 13% en Irlande, 8% au Luxembourg et 7% aux Pays-Bas. La présence dans ces pays de sièges sociaux de grands e-commerçants couvrant l'Europe explique pour partie cette tendance. Pour les paiements de proximité en magasin, les pays frontaliers (Espagne, Italie et Allemagne) ressortent logiquement comme principaux destinataires des flux de cartes françaises.

Pour les paiements effectués en France par des détenteurs de carte étrangère, les achats par porteurs de carte belge prédominent dans les commerces physiques français, tandis que les achats transfrontaliers auprès des sites de e-commerce français proviennent principalement de consommateurs espagnols et italiens.

3 Les usages numériques progressent en Europe, mais un attachement aux espèces demeure

La France se distingue par un usage élevé des moyens de paiement scripturaux. Les cartes françaises représentent ainsi 25% des paiements par carte de la zone euro. D'après l'enquête SPACE, les espèces ne seraient utilisées que pour 43% des achats en point de vente en France, contre 52% à l'échelle de la zone euro (cf. graphique 6 *infra*).

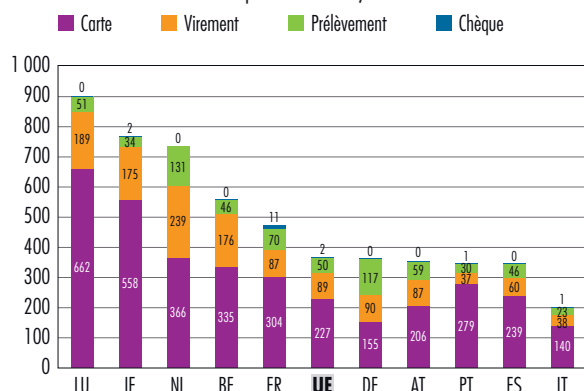
Bien que premier émetteur européen en nombre d'opérations scripturales, la France n'est pas le pays où l'usage des moyens de paiement scripturaux est le plus intensif. En 2024, elle comptabilisait 474 opérations scripturales par an et par habitant, niveau légèrement supérieur à la moyenne de l'Union européenne (cf. graphique 3). D'autres pays se situent au-dessus, comme le Luxembourg, l'Irlande,

les Pays-Bas et la Belgique (cf. graphique 4), mais cela s'explique par la présence de prestataires de services de paiement qui couvrent plusieurs pays européens en bénéficiant des mécanismes du passeport réglementaire.

Pour le virement instantané, son installation dans les usages se révèle hétérogène entre pays de la zone euro en 2024 (cf. graphique 5 *infra*). Avec un volume d'opérations à 10% de l'ensemble des virements, la France se positionne légèrement au-dessous de la moyenne dans la zone euro (11%), même si celle-ci recouvre d'importantes disparités de développement. Ainsi, le virement instantané représente 30% des virements totaux en Espagne, essentiellement grâce à la disponibilité de solutions, comme Bizum, entre particuliers et en e-commerce, tandis qu'il se trouve à environ 5% des virements en Allemagne, en Italie, en Autriche et au Portugal.

G3 Usage des moyens de paiement scripturaux dans l'Union européenne en 2024 (hors monnaie électronique)

(en nombre de transactions par habitant)



Note : LU, Luxembourg ; IE, Irlande ; NL, Pays-Bas ; BE, Belgique ; FR, France ; UE, Union européenne ; DE, Allemagne ; AT, Autriche ; PT, Portugal ; ES, Espagne ; IT, Italie.

Source : Banque centrale européenne (statistics on payment services).

G4 Usage des moyens de paiement scripturaux dans les principaux pays de l'Union européenne en 2024

(en % du nombre total de transactions)

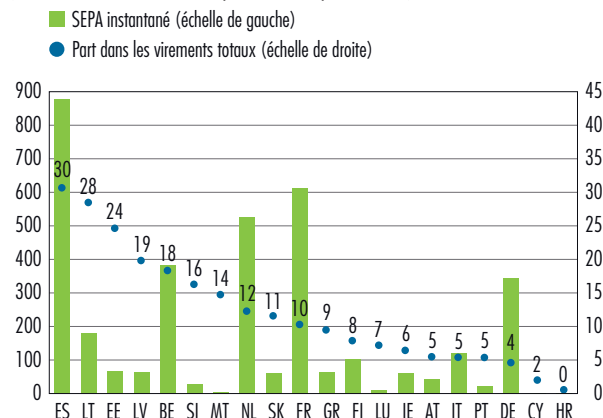


Note : AT, Autriche ; UE, Union européenne ; BE, Belgique ; DE, Allemagne ; ES, Espagne ; FR, France ; IE, Irlande ; IT, Italie ; LU, Luxembourg ; NL, Pays-Bas ; PT, Portugal.

Source : Banque centrale européenne (statistics on payment services).

G5 Virements instantanés par pays, et proportion dans l'ensemble des virements en 2024

(volume en millions d'opérations, part en %)



Notes : Pour les correspondances pays des codes ISO,

cf. <https://www.iso.org>

Sur la zone SEPA et le virement SEPA instantané, cf. graphique 2.

Source : Banque centrale européenne (statistics on payment services).

Par ailleurs, certaines spécificités nationales demeurent en 2024 (cf. graphique 4 supra).

L'Allemagne continue de concentrer le nombre le plus élevé de prélèvements dans l'ensemble de ses paiements scripturaux (31 %), comme les portefeuilles électroniques (*wallets*) utilisés pour les achats en ligne sont souvent associés à des opérations de prélèvement sur le compte bancaire principal. Le Luxembourg se caractérise quant à lui par une forte part de recours à la monnaie électronique, en raison de l'implantation de l'entreprise PayPal dans le pays. Cela lui

vaut en effet de déclarer la totalité des flux générés par les utilisateurs européens du *wallet* du même nom.

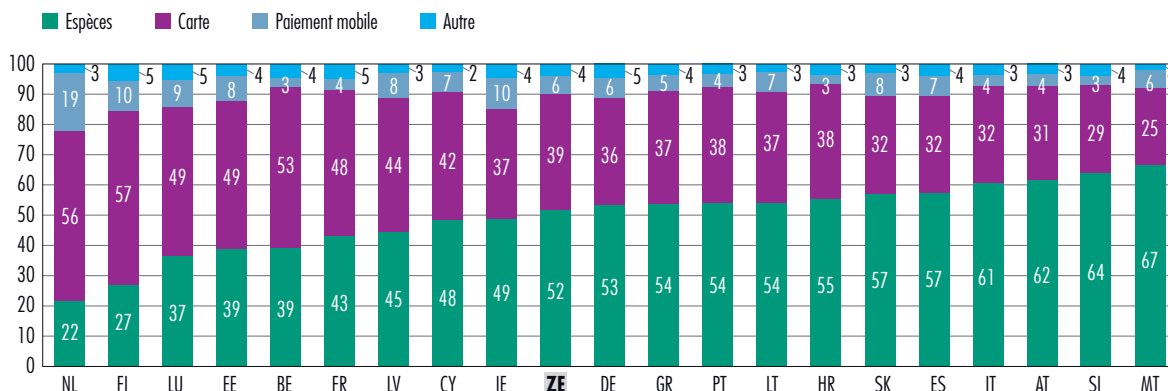
Les enquêtes SPACE permettent également de comparer les habitudes de paiement des ménages entre pays de la zone euro (cf. graphique 6). Globalement, une majorité de pays affiche une hausse de l'usage de la carte et du paiement mobile, ainsi qu'une baisse de l'usage des espèces dans les achats en point de vente.

D'après l'enquête 2024, les habitudes de paiement des ménages français en point de vente se rapprochent de celles observées dans l'ensemble de la zone euro, sans être identiques. Si la carte est très appréciée des ménages dans la zone euro, son utilisation est plus marquée en France, avec près d'un achat sur deux (48 %, contre 39 %). En revanche, le paiement mobile est légèrement moins développé en France (4 % des achats en point de vente, contre 6 % en zone euro), même si sa part a doublé entre 2022 et 2024.

Une numérisation croissante des échanges s'opère à la faveur des innovations successives des solutions de paiement. Mais d'après les enquêtes SPACE de la BCE, les consommateurs européens restent tout de même attachés aux espèces. Ainsi, en 2024, 62 % des Européens (et 60 % des Français) considèrent comme importante la possibilité de régler en espèces leurs achats auprès de commerçants.

G6 Usage des moyens de paiement en point de vente, dans la zone euro en 2024

(en % du nombre total de transactions)



Note : ZE désigne la zone euro. Pour les correspondances pays des codes ISO, cf. <https://www.iso.org>

Source : Banque centrale européenne, enquête SPACE 2024.

Bibliographie

Allain des Beauvais (S.), Bayol (L.-A.), Bourgeois (C.), Maranghi (I.), Mocek (A.), Thomas (A.) et Valdés-Curien (I.) (2024)

« La numérisation des paiements : une tendance de fond en France et en Europe », *Bulletin de la Banque de France*, n° 255/4, novembre-décembre.

[Télécharger le document](#)

Bacos (P.), Bayol (L.-A.), Belliard (E.) et Valdés-Curien (I.) (2025)

« Les Français continuent d'apprécier les espèces, même si leur usage se réduit au profit des paiements par carte et mobile », *Bulletin de la Banque de France*, n° 256/1, janvier-février.

[Télécharger le document](#)

Banque centrale européenne (2024)

Study on the payment attitudes of consumers in the euro area (SPACE) – 2024, décembre.

[Télécharger le document](#)

CCSF, Comité consultatif du secteur financier (2025)

Rapport annuel de l'Observatoire des tarifs bancaires – 2024

[Télécharger le document](#)

Mobil'In Pulse et Cerema (2025)

Que peut-on attendre de l'Open Payment pour les transports publics et la décarbonation des mobilités ?, Observatoire des MaaS (mobilité améliorée par association de services), juin.

Éditeur

Banque de France

Directeur de la publication

Claude Piot

Rédaction en chef

Céline Mistretta-Belna

Secrétaire de rédaction

Didier Névonnic

Réalisation

Studio Création

Direction de la Communication

ISSN 1952-4382

Pour vous abonner aux publications de la Banque de France

<https://www.banque-france.fr/fr/alertes/abonnements>

